

## **(2) Conseil Syndical Principal – Compte Rendu du 13/09/2022**

### **Résidence les Nouveaux Horizons**

La réunion s'est tenue en présence de Mme Stankovic, représentante de Citya Val d'Ouest.  
Nombre de présents et représentés à cette réunion : 28 ????

#### **1/ INTRODUCTION DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT :**

**Julius LAWSON expose nos enjeux** : la maîtrise de **nos charges** face à la crise énergétique, la préservation de **notre patrimoine** menacé par les interdictions futures à la location et à la vente des logements à faible performance énergétique, la préservation de **notre cadre de vie** menacé par les choix budgétaires qui s'imposent à nous.

**Julius LAWSON expose nos moyens d'action** : **travailler ensemble** (la guerre de cent ans est terminée) pour être efficaces et crédibles, et nous appuyer sur **nos partenaires**, tant publics que privés.

**Parole au syndic** : Mme Stankovic intervient pour dénoncer des comportements inacceptables de la part de personnes, pour certaines membres du CSP, à la permanence du syndic au bâtiment 38 et par téléphone.

Le président Julius LAWSON indique que le harcèlement n'a pas droit de cité dans le fonctionnement du CSP.

#### **2/ VOTE SUR LA DESTITUTION DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION CHAUFFAGE : suite à son refus de travailler avec l'ensemble des membres du bureau élu et à son courrier portant atteinte aux personnes**

Gérard MICHAUD fait un retour sur le fonctionnement du bureau, tel qu'indiqué dans le règlement du CSP. Gérard MICHAUD indique qu'il a toujours tenu sa mission au niveau de la commission chauffage. Mais il continue à refuser de participer aux réunions de bureau et de travailler avec certains membres du bureau.

Vote des membres

Contre : 17 / 31    Abstentions : 1 / 31    Pour : 13 / 31

La majorité absolue n'est pas atteinte

**Point non adopté, le rapporteur de la commission est maintenu.**(voir fiche jointe)

Monsieur LAWSON décide immédiatement de démissionner de son poste de Président du Conseil Syndical principal. Il explique que le fonctionnement du CSP et du bureau est entravée avec l'attitude intolérante et d'obstruction de Gérard MICHAUD.

Le bureau est donc démissionnaire également mais reste en place, et conformément au règlement de fonctionnement du CSP (article 4.15), le vice-président est chargé d'assurer l'intérim jusqu'aux prochaines élections qui se tiendront dans les deux mois.

L'ordre du jour est donc arrêté à 21H20.